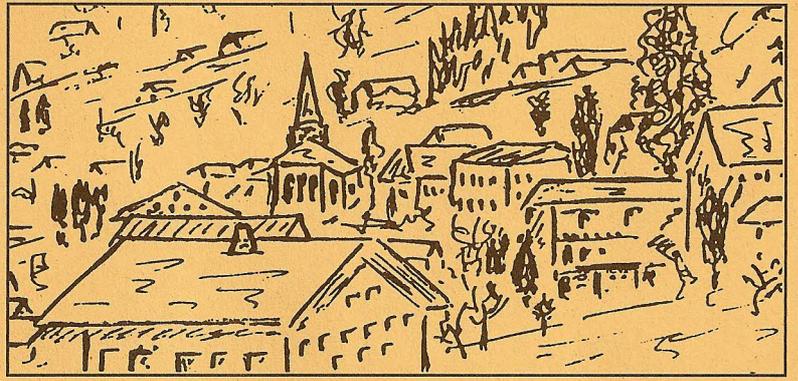


# Entre Nous

N° 14  
Octobre 1992



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 CHATEL

## Editorial

### LE TEMPS DE LA RELÈVE... ARRIVE

En effet, **une partie** de l'équipe de bénévoles qui compose le bureau de notre association depuis sa création, aspire à passer « le relais ».

Nous allons donc, dès cette fin d'année et l'année prochaine, mettre en place une nouvelle équipe. Je suis de ceux qui pensent qu'une association telle que la nôtre, pour maintenir son dynamisme et son efficacité, doit procéder régulièrement tous les cinq ans - par exemple - à l'élection d'un nouveau bureau, dont les membres font partie du conseil d'administration. Je suis aussi de ceux qui pensent qu'un président ne doit pas être « immuable ». Il me semble normal qu'après un mandat de cinq ans il puisse y avoir permutation entre président et vice-président. D'autre part, avec la forte augmentation du nombre de nos membres, il est nécessaire, je dirai même indispensable, d'augmenter le nombre des administrateurs. Les tâches à partager sont nombreuses et de plus en plus importantes. Depuis deux ans environ, j'ai fait, plusieurs fois, appel à des candidatures pour entrer au conseil de notre association. Si jusqu'à présent ma démarche n'a pas abouti, je la renouvelle cependant et je ne doute pas que des bonnes volontés se découvrent et viennent apporter leur savoir-faire et leur qualification pour consolider et solidifier notre groupe. Vous serez les bienvenus.

Ferais-je, une fois de plus, appel à vous en vain ?

Le président

## Compte-rendu

La désormais traditionnelle réunion d'information d'été a eu lieu le jeudi 13 août, au cinéma LE MORCLAN. Une assistance nombreuse, en augmentation par rapport à l'année précédente, a répondu à l'appel du président et du conseil d'administration. On notait la présence de nombreux sympathisants qui ont - depuis - adhéré à l'association, ainsi que le vice-président et des membres du bureau de la toute jeune (Association des résidents de LA CHAPELLE), créée officiellement le 8 août 92.

Après avoir fait le point sur les différentes actions menées depuis l'assemblée générale de décembre 91 et fait état des protocoles signés avec quelques commerçants de Châtel, nous accordant des tarifs préférentiels et des remises non négligeables, le président donne la parole au trésorier, qui rappelle le principe retenu pour les appels de cotisation en une seule fois entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 janvier de chaque exercice. Ensuite, le point est fait sur les activités sportives et de loisirs organisées cet été et les organisateurs évoquent les difficultés rencontrées pour informer en détail nos membres intéressés. Une action est entreprise auprès de la Municipalité pour que notre association (ainsi que d'autres d'ailleurs) puisse disposer d'un panneau d'affichage strictement informatif placé dans l'enceinte de l'Office du Tourisme. Parmi les questions diverses, ont été évoqués la tarification de l'eau, les impôts locaux pour 92. Un aperçu est donné sur les tarifs des remontées mécaniques forfaits/résidents « hiver 92/93 », ainsi qu'il est annoncé la création d'un nouveau type de forfait pour les résidents. Après avoir répondu aux nombreuses questions posées par la salle, M. FLANDIN lève la séance et invite les participants à se rendre à l'Escale Blanche à SUPER-CHATEL pour le « Barbecue des Résidents ».

## Assemblée générale

Elle se tiendra cette année le **mardi 29 décembre** à 18 h, salle municipale, - niveau 1 du parking place de l'Eglise.

Convocation, pouvoir, bulletin de participation, appel de cotisation vous seront adressés avec le bulletin n° 15 à paraître à la **mi-décembre**.

Le secrétaire

## VOTRE ATTENTION

### 3 nouveaux protocoles viennent d'être signés

- ☞ Le magasin MARC MESIÈRE, Technicien du Sport, accorde :
  - 20 % de remise sur location de ski hors périodes scolaires ;
  - 10 % de remise sur location de ski pendant périodes scolaires ;
  - 10 % de remise sur location V.T.T. ;
  - + une carte de fidélité donnant droit à une remise de 5 %.
- ☞ Le magasin INTER/SPORT - AUGERT/SPORT accorde :
  - 10 % de remise sur location de matériel de ski.
- ☞ Le magasin RICHARD SPORT accorde :
  - 15 % de remise sur location matériel de ski.

Ces remises seront consenties sur présentation de votre carte de membre munie de votre photo et du timbre de l'exercice validant la carte.

### Saluons une initiative heureuse...

Le bulletin municipal de LA CHAPELLE D'ABONDANCE (N° 2, juin 92) est particulièrement informatif, attrayant et très documenté.

Un exemple à suivre pour Châtel !.. Cette fois-ci, la petite commune a devancé fort heureusement la grande sœur !

### A savoir

L'agence SOGESTOB a informé l'association de sa demande récente (septembre 92) auprès du **Centre des impôts fonciers** de Thonon.

Dans son courrier, SOGESTOB fait état de ses difficultés à établir des « budgets prévisionnels » pour les copropriétés, prévoyant une augmentation sensiblement égale au taux de l'inflation, alors que les **taxes foncières** augmentent de près de 20 %.

Il est dit : je cite... « Ces augmentations non justifiées créent un climat détestable dans les copropriétés. Nous souhaitons obtenir soit un dégrèvement, soit un courrier motivant ces augmentations ».

SOGESTOB m'invite à faire part de cette démarche auprès des membres de notre association.

### Il semble que M. le Maire de Châtel,

très pris par la « gestion » de sa commune, ainsi que par son mandat de conseiller général, a de plus en plus de difficultés :

- à répondre à nos courriers,
- à nous fixer une date pour tenir une réunion de travail entre la Municipalité et nous.

... DEVONS-NOUS DOUTER DE SA BONNE VOLONTÉ ?

Affaire à suivre...

## Le Rêve

Je me souviens d'avoir fait un beau rêve la nuit dernière.

Figurez-vous que le P.O.S. de Châtel était révisé.

De belles taches vertes parsemaient le plan. Dans tous les quartiers, les résidents pouvaient se promener avec leurs enfants, leurs parents sans crainte des voitures.

La municipalité avait fait pièce aux promoteurs.

Des jardins alpins aux ravissantes fleurs étaient placés sous la protection des riverains.

Un théâtre de verdure à la Savonnette permettait aux groupes folkloriques et à l'Echo Alpin de se produire.

Une réserve de daims et d'autres animaux de montagne était nourrie par les légumes qu'apportaient les enfants.

Des escaliers couverts permettaient aux piétons de circuler plus rapidement en toute sécurité.

Châtel était montré en exemple. On venait de partout visiter une station incomparable aux autres et louer la sagesse et la prévoyance de la municipalité.

A mon réveil, j'ai rêvé que celle-ci, après avoir eu connaissance de mon rêve, s'employait à le faire réalité. On peut rêver.

Paul RIVAT

# FRANCIS sports

Les Névés à CHATEL  
Le Chamois d'Or  
Nouveau magasin

OUVERTURE NOEL 92

Tél. 50 73 25 70 - Fax 50 73 35 78

## A VOTRE SERVICE

Membre de notre association, **M. BALSYS**, directeur de « TRANSLATIONS PLUS », offre les prestations de son service **traduction en anglais** à des tarifs fortement réduits (-40 %) aux membres de l'Association des résidents et aux commerçants de Châtel. Nous le remercions pour cette réduction tout à fait exceptionnelle.

Pour devis gratuits/renseignements complémentaires, s'adresser par courrier ou fax 24 heures/24, sans oublier de mentionner **Châtel**.

**M. Rimas BALSYS**, *director, TRANSLATIONS PLUS LTD, 14 Broadhoath, Stone Street, Sevenoaks, Kent - TN 15 0LX - (fax (1944) 732-64184)*

### Extrait des tarifs remontées mécaniques hiver 92/93 en francs français

Ces tarifs concernent les **forfaits résidents** secteurs Châtel et Portes du Soleil. Le manque de place nous oblige à différer au (prochain) bulletin n° 15 à paraître début décembre un tableau plus complet pour l'ensemble des forfaits, tous secteurs et toutes catégories de clientèle.

DURÉE DE VALIDITÉ DES FORAITS	SECTEUR CHATEL					PORTES DU SOLEIL RÉSIDENTS (**)	
	RÉSIDENTS						
	INDIVIDUELS		FAMILLES		RETRAITÉS	ADULTE	ENFANT
	ADULT.	ENF.	A	E	A		
5 jours consécutifs.....	462	323	411	288	323	-	-
5 jours non consécutifs(*).....	495	346	440	308	346	-	-
6 jours consécutifs.....	530	371	471	330	371	-	-
SAISON.....	1150	805				2250	1490

### Résidents

3 forfaits « Saison » Châtel maxi ou 5 forfaits « 5/6 jours » maxi par famille, avec possibilité de panachage (2 photos par personne). Famille : vente simultanée à au-moins 4 personnes de la même famille.

(\*) Remplace le forfait 14 demi-journées non consécutives de l'hiver dernier.

(\*\*) Nombre de forfaits par famille non limité.

### Extrait des tarifs des patinoires du lac de Vonnes

Entrée (sans location de patins).....	Adultes 20 F	Enfants 15 F
Entrée (avec location de patins).....	Adultes 35 F	Enfants 25 F
Saison (avec location de patins).....	Adultes 250 F	Enfants 200 F

**Nous donnerons, dans le prochain bulletin, les tarifs du parking souterrain place de l'Eglise.** Sachez cependant que la première heure est gratuite, qu'un abonnement pour une semaine est de 315 F, une quinzaine 565 F, un mois 950 F et la saison pour les résidents est à 1 200 F.

## QUOI DE NEUF... A CHATEL ?

- ☛ Entre le cinéma LE MORCLAN et l'hôtel « Les Rhododendrons », démarrage d'un gros chantier. Personne ne sait ce dont il s'agit. Pas de panneau de chantier.
- ☛ L'immeuble BARBESSINE 2 au Petit-Châtel est bien avancé.
- ☛ Route de la Béchigne : démarrage d'un chantier de construction d'un immeuble.
- ☛ Création d'une « grande surface » à LA CHAPELLE, ouverture possible pour Noël.

### Vous sentez-vous des dispositions d'organisateur ?

Une place vous attend au conseil d'administration pour nous aider à mettre sur pied le prochain trophée de ski et, l'été prochain, des activités de loisirs.

### LE MESSAGER 7/8/92

#### Au conseil municipal.

##### Le conseil municipal :

— approuve le compte administratif 1991 de la commune et des services annexes des remontées mécaniques, des forêts, du parking et de l'eau et assainissement ;

— adopte les modifications suivantes des bases d'imposition applicables en 1993 : exonération de 2 ans de la taxe foncière bâtie pour les constructions à usage d'habitation achevées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 ; réinstauration de la taxe professionnelle pour l'ensemble des loueurs de meublés de la station ; exonération de la taxe professionnelle des loueurs de meublés classés de tourisme et gîtes ruraux ; dégrèvement total pour une période de 5 ans de la taxe foncière non bâtie relative aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 ;

## CHATEL

# Le tournoi de tennis des résidents, 10 et 11 Août

Une quarantaine de concurrents et une belle ambiance tout au cours de la journée parfaitement organisée par quelques responsables et l'assistance technique de Raymond Crebier.

Vers 20 heures la remise des prix se déroulait dans l'ambiance la plus sportive qui soit. Elle était suivie d'un pot de l'amitié à l'hôtel Kandahar.

Voici les résultats :

Dames : Laure Quiquenez.  
 Juniors : Stéphane Bandin, Jean-Marie Naas est finaliste.  
 Demi-finalistes Solène Gagnebin et Nicolas Roquigny.  
 Messieurs : Bonnichou Frédéric l'emporte devant Bonnichou Yannick.  
 Demi-finalistes Barthelot et Rosignol. ■



## ... de Presse

### Coup de vent à l'Association des Portes du Soleil

"LE MESSAGE" 4 septembre 92

C'est dans le cadre prestigieux et enchanteur de l'Impérial Palace à Annecy que le président Pierre Ignace Exhenry avait donné rendez-vous aux membres des Portes du Soleil pour l'assemblée générale de l'association.

70 personnes avaient répondu à l'invitation parmi lesquelles MM. Louis Bonvaz et André Crépy, conseillers généraux respectivement du Biot et d'Abondance, Mme Brigitte Debas, directrice du comité du tourisme Savoie - Mont-Blanc (C.R.T.), M. Daniel Desbiolles, directeur-adjoint de l'Agence touristique départementale (A.T.D.) et de nombreux maires des stations des Portes du Soleil.

Les rapports de commission ont permis de présenter les points forts de l'année écoulée :

Remontées mécaniques : un chiffre d'affaires de 164.898.281 F, dont 69,57 % réalisés en France et 30,43 % en Suisse, pour un nombre total de 414.794 forfaits vendus (55,24 % en France et 44,66 % en Suisse) ; modification du système de répartition ; mise en place d'un programme informatique pour le traitement statistique des résultats et la répartition.

Publicité : lancement d'une vaste opération de notoriété en Angleterre avec une campagne médiatique confiée à une agence anglaise.

Liaisons : modernisation du balisage des pistes ; édition d'une nouvelle carte des promenades pédestres et en V.T.T.

Communication : rappel de l'opération « Enfants des Portes du Soleil », un travail pédagogique réalisé par les enfants de CM1/CM2 en France et 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> en

Suisse et leurs enseignants qui s'est conduit par un maxi rassemblement aux Lindarets en mars dernier.

Modification des statuts et conception d'un règlement intérieur.

Après l'approbation des comptes et du bilan, la proposition faite par le président Exhenry d'un budget prévisionnel provisoire pour 6 mois (1<sup>er</sup> juin au 30 novembre), sur la base des frais déjà engagés, a été l'objet d'une demande d'interruption de séance par M. Denis Bouchet, maire des Gets, au nom d'une partie du comité directeur de l'association dont est lui-même membre. Demande motivée par l'impossibilité du comité directeur de s'accorder avant l'assemblée générale sur un budget, d'où la soumission au vote des membres de l'association de deux budgets différenciés, pas vraiment à cause de leur montant (33.000 F d'écart) mais plutôt par leur présentation.

Par 100 voix contre 96, le budget soutenu par le président Exhenry a été adopté. Le débat engendré par ces deux propositions a permis au président de défendre son point de vue. Certains ont proposé que les remontées mécaniques jouent un rôle encore plus important dans le budget, ce qui sera étudié conjointement par leur comité de gestion et le comité directeur puis débattu lors de la prochaine assemblée générale convoquée en novembre.

Une nouvelle grille de répartition des cotisations : remontées mécaniques, 51 % (contre 33 %) ; office du tourisme, 47 % (contre 66 %) ; écoles de ski, 2 % (contre 1 %), a quant à elle été adoptée à l'unanimité toute comme la modification des statuts.

### Amitié et convivialité

L'association amicale des résidents a tenu sa réunion informative d'été le 13 août dernier. Une assistance nombreuse a pris connaissance des dernières informations et actions menées par l'Association, communiquées par le président et les membres du bureau.

Année importante : la municipalité et l'association ont convenu de se rencontrer de façon régulière, le dialogue et la concertation devraient mettre en œuvre une meilleure compréhension réciproque et par voie de conséquence, une efficacité accrue pour résoudre divers problèmes.

Le directeur de l'Office du tourisme est venu informer des projets de l'Office. Il souhaite que les résidents deviennent les ambassadeurs de la station auprès de la clientèle française. L'Association des résidents de la Chapelle, nouvellement créée était représentée par son vice-président. Les participants se sont ensuite retrouvés sur la terrasse de l'Escale blanche à Super Châtel pour une dégustation des Beaujolais de la cave des vigneron de Liergues, suivie par le barbecue préparé à leur intention. Le beau temps aidant, c'est dans une ambiance fort sympathique que de nouvelles amitiés se sont nouées, pour un dialogue constructif de l'avenir. ■